

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°090720266

DATE DE CONVOCATION :

3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet 2026 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :

3 juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

12

Nombre de votants.

15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Aude Quiniou a donné procuration à Marion Padeloup

Florian Lelièvre a donné procuration à Violaine Forcin

William Mallégo a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Décision modificatives financière n° 1

La commune a souhaité investir dans un désherbeur mécanique indispensable pour le fonctionnement du service technique.

Pour autant, cet investissement n'était pas prévu au budget : il convient donc d'acter une décision modificative afin d'ouvrir des crédits à l'imputation 2157 pour un montant de 1 100 €.

Par ailleurs, après échange avec Monsieur Malhomme, le Conseiller aux décideurs locaux, il a conseillé à la collectivité de créer une provision pour litige dès que le litige est constitué en référence à la délibération précédente. Il convient donc d'ouvrir des crédits à l'imputation 681 pour un montant de 60 000 €.

Le tableau récapitulatif est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Alain Jacq)

- Valide les décisions modificatives énoncées ci-avant,
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir permettant l'aboutissement de ces opérations comptables

Pour extrait certifié conforme